

Figure 253 : Vue sur le projet éolien depuis la D948, au sud de l'AER près de la limite sud de l'AEI (Vue 18 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 254 : Vue sur le projet éolien depuis la D950, au sud-ouest de l'AER (Vue 11 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

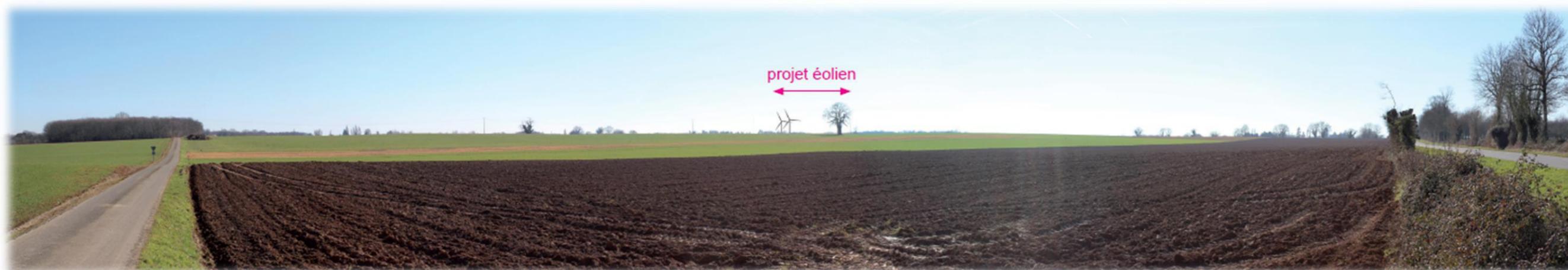


Figure 255 : Vue sur le projet éolien depuis la D950, au nord-est de l'AER (Vue 16 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

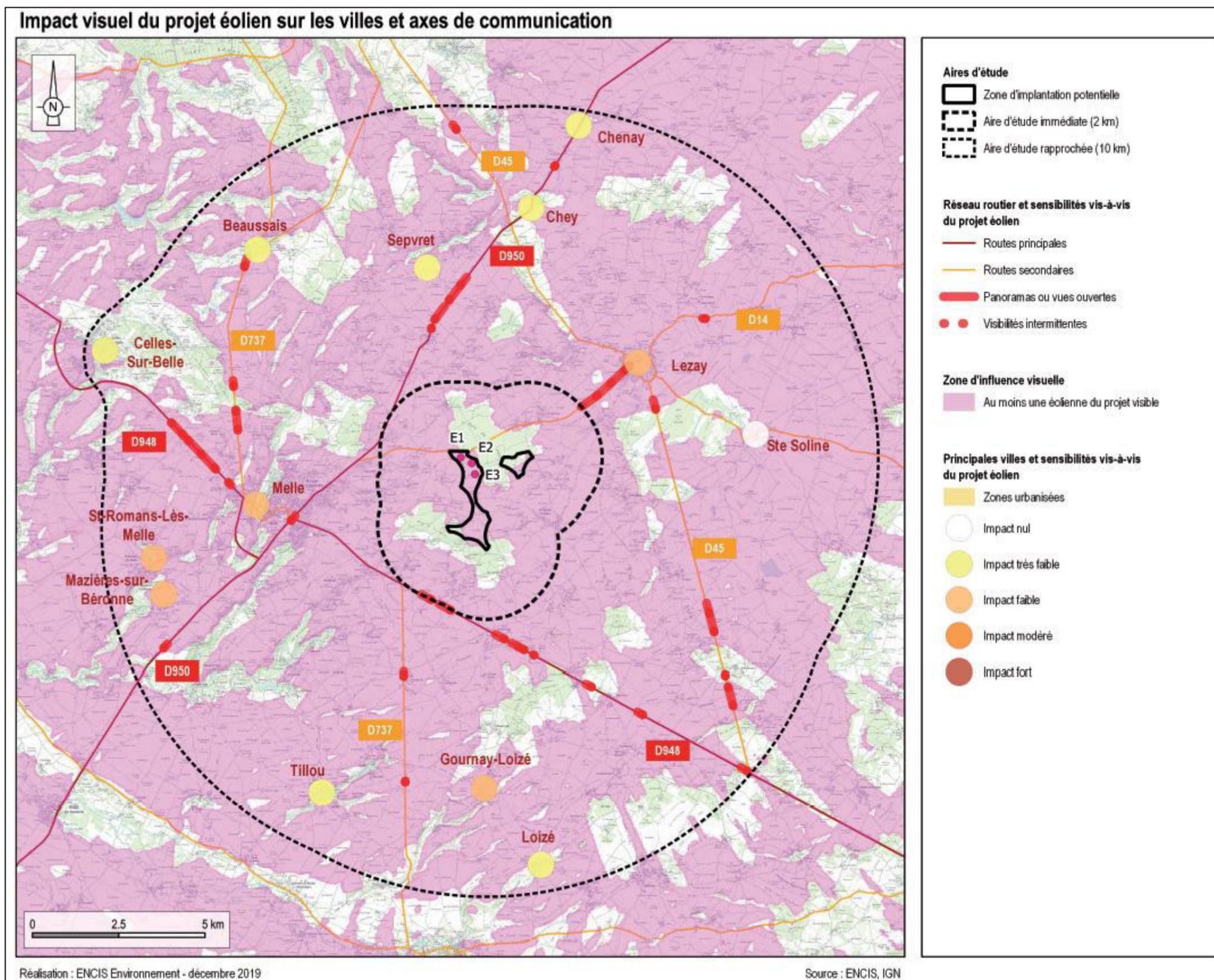


Figure 256 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER  
 (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

### VI. 3. 5. Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau des pages 187 à 189 de l'étude paysagère reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima (trois monuments dans cette aire d'étude) seront évalués plus précisément.

#### VI. 3. 5. 1. Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 29 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

##### Abbaye royale Notre-Dame à Celles-sur-Belle (MH n°50)

Cette ancienne abbaye, initialement construite au XII<sup>ème</sup> siècle fut reconstruite au XV<sup>ème</sup> siècle et XVII<sup>ème</sup> siècle dans un style roman. Le classement concerne l'ensemble des bâtiments ainsi que les espaces extérieurs associés. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Le relief encaissé de la vallée de la Belle dans lequel s'inscrit l'abbaye royale masque les vues en direction du projet éolien de la Foye depuis le monument et ses abords immédiats. Une covisibilité potentielle entre le clocher de l'abbaye et l'extrémité du projet est identifiée depuis le chemin de la Vée. Depuis ce secteur, seules quelques extrémités de pales en mouvement semblent perceptibles au-dessus de l'horizon boisé. *L'impact du projet sur l'abbaye royale Notre-Dame à Celles-sur-Belle est évalué comme très faible.*

##### Vestiges de l'ancienne église paroissiale de St-Hilaire à Celles-sur-Belle (MH n°48)

Ce monument jouxte l'abbatiale Notre-Dame et fut construite au XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. L'ensemble du monument fait l'objet d'un classement. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Comme exposé précédemment en ce qui concerne l'abbaye royale, le contexte encaissé de la vallée, le bâti environnant et la végétation masquent les vues en direction du projet éolien depuis les abords immédiats du monument. Contrairement à l'abbaye, aucune covisibilité n'est identifiée depuis les environs proches des vestiges du fait de la confidentialité de ce lieu dans l'espace urbain. *L'impact du projet de la Foye sur les vestiges de l'ancienne église paroissiale est évalué comme nul.*

##### Eglise Notre-Dame à Chenay (MH n°54)

Construite au début du XII<sup>ème</sup> siècle, l'église a été souvent remaniée et il ne reste d'origine que les murs de soutènement, l'abside, le chœur et la porte intérieure sud. Partiellement classée et inscrite, la protection porte sur la porte latérale du XII<sup>ème</sup> siècle (classée) et le reste de l'église (inscrit). *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Aucune visibilité n'est identifiée depuis l'église et ses abords immédiats. Une covisibilité indirecte est cependant possible depuis un chemin plus à l'ouest. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme très faible.*

##### Temple protestant à Chenay (MH n°57)

Construit entre 1865 et 1867 par l'entreprise Melin sur les plans de l'architecte Godineau de la Bretonnerie, le temple est surtout remarquable pour son élévation principale. Effondré partiellement en 1975, le temple a été transformé en « maison pour tous » à partir de 1982. *L'enjeu de ce monument est faible.*

Depuis l'espace ouvert qui jouxte la façade nord du monument, des visibilités lointaines en direction du projet éolien sont identifiées (Vue 9 du carnet de photomontages). La perception du projet est ponctuellement atténuée par l'allée d'arbres menant au cimetière. Les perceptions sont plus nettes en se décalant plus à l'est. *L'impact du projet sur le monument est évalué comme faible.*

##### Menhirs de Celles-sur-Belle (MH n°56)

Cet ensemble du néolithique constitué de trois menhirs est classé. *L'enjeu de ce monument est modéré.*  
Le relief masque les visibilités vers le projet depuis le monument. Les menhirs sont situés au milieu d'un champ et ne sont pas perceptibles depuis les alentours. Ainsi, aucune covisibilité n'a été identifiée entre ces monuments et le projet. *L'impact du projet éolien sur les menhirs est évalué comme nul.*

##### Cimetière de Pers (MH n°58)

Le cimetière comporte plusieurs éléments classés datant du XI<sup>ème</sup> et du XII<sup>ème</sup> siècle à savoir la lanterne des morts et cinq tombeaux de pierre sculptée. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Le relief ainsi que la végétation arborée présente aux alentours du village limitent fortement les vues vers le projet éolien. Aucune covisibilité potentielle n'a été identifiée entre la lanterne des morts et le projet. *L'impact du projet éolien est évalué comme nul.*

##### Eglise de St-Romans-lès-Melle (MH n°59)

Cette église typiquement romane du XII<sup>ème</sup> siècle a subi des dommages pendant les guerres de religion et la révolution. Restaurée après chaque dégradation, elle n'a été que peu altérée dans son style gothique. L'édifice ressemble à une église fortifiée du fait de la présence de meurtrières percées dans la tour. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Implantée dans un creux du relief à la végétation boisée bien développée, l'église ne dispose pas de visibilité directe vers le projet éolien de la Foye. La covisibilité potentielle identifiée lors de l'état actuel du paysage depuis la partie haute du cimetière est en réalité masquée par la végétation dense qui couvre les versants du vallon de la Béronne proche. *L'impact du projet éolien sur l'église est évalué comme nul.*

##### Eglise de Clussais-la-Pommeraiie (MH n°60)

Cette église, du XII<sup>ème</sup> siècle, est protégée par classement. L'édifice a conservé sa couverture en pierres imbriquées et le clocher est surmonté d'une coupole octogonale. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

La végétation dense qui entoure le monument masque les visibilités vers le projet éolien depuis ses environs immédiats. Quelques perceptions potentielles depuis la limite nord du village sont possibles mais restent très ponctuelles et limitées à quelques extrémités de pales visibles au-dessus de la trame végétale, assez dense dans ce secteur (Vue 13 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur l'église de Clussais-la-Pommeraiie est évalué comme nul.*

##### Ensemble de tumulus à chambres dolméniques à Sainte-Soline (MH n°62)

Cet ensemble du néolithique est protégé par classement. *L'enjeu de ce monument est modéré.*  
Le contexte de vastes parcelles agricoles ouvertes qui jouxtent le monument ouvre des perspectives en direction du projet éolien. La présence d'une haie buissonnante haute longeant le tracé de la D55 limite de manière importante la

perception du projet depuis le monument et ses proches environs. *L'impact du projet éolien sur les tumulus à chambres dolméniques à Sainte-Soline est évalué comme très faible.*

Temple protestant de Beaussais-Vitré (MH n°64)

Cette église romane du XII<sup>ème</sup> siècle a ensuite été utilisée en tant que temple protestant. Le classement concerne l'abside et le chœur. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Le relief en creux où est localisé le temple ainsi que la présence d'une trame végétale dense dans les environs proches masquent les visibilitées en direction du projet éolien. *L'impact du projet sur le temple est évalué comme nul.*

Château de Melzéard de Paizay-le-Tort (MH n°65)

Ce château dont la construction a débuté au XV<sup>ème</sup> siècle fait l'objet d'une inscription notamment pour son donjon, sa chapelle, son pigeonnier et son décor intérieur. Aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, le bâtiment a été complété vers l'est et une nouvelle orangerie a été bâtie dans le jardin. En 1993, le château du XIX<sup>ème</sup> est ravagé et vendu par lots. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Le contexte très boisé limite la visibilité directe. Une covisibilité est identifiée depuis la route d'accès ainsi que le long de la D950, dans un contexte plus dégagé. Seule une partie du toit du château se détache de la végétation qui l'entoure. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme très faible.*

Eglise Notre-Dame des Alleuds (MH n°67)

Construite à l'origine au XII<sup>ème</sup>, l'église a été reconstruite au XVI<sup>ème</sup> avant de subir de nouvelles dégradations lors des guerres de religions. En 1820, le chœur et le transept sont abattus. *L'enjeu de ce monument est faible.*

Contexte relativement dégagé vers le projet, depuis les abords immédiats du monument, mais la présence d'une haie en contrebas limite les visibilitées vers les éoliennes aux extrémités de pales en mouvement. *L'impact du projet éolien de la Foye sur l'église est évalué comme très faible.*

Eglise de Sainte-Soline (MH n°70)

Construite au XII<sup>ème</sup> siècle, cette église fut d'abord un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Maixent. L'édifice a été classé pour ses éléments romans. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Située à l'ouest du village, l'église est insérée dans une trame bâtie dense en bordure de la ripisylve de la Dive. Les masques liés au bâti et à la végétation occultent les visibilitées vers le projet. Plus à l'ouest, des perceptions sont identifiées le long de la D15, mais sans covisibilité possible avec le monument. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.*

Eglise Saint-Hilaire de Melle (MH n°71)

Considérée comme un joyau de l'architecture romane, cette église construite en deux parties (vers 1090 puis vers 1150) est classée au titre des Monuments Historiques ainsi qu'au patrimoine Mondial de l'UNESCO. Nichée au bord de la Bérone, c'est aujourd'hui la seule église de Melle encore utilisée pour le culte. En 2003, une réflexion a été engagée pour la restauration du chœur qui a abouti à un aménagement atypique composé d'un bloc de marbre qui créé un contraste entre le modernisme du chœur et le reste du bâtiment. *L'enjeu de ce monument est fort.*

L'église est logée dans le creux de la vallée de la Berrone dont le relief encaissé masque les visibilitées en direction du projet éolien. La trame bâtie dense qui environne le site ne permet aucune covisibilité. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.*

Eglise de Saint-Génard (MH n°72)

Ce petit édifice roman construit au XI<sup>ème</sup> siècle est classé au titre des Monuments Historiques et considéré comme l'un des plus beaux témoignages de l'art roman en pays Mellois. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Malgré sa position sur un léger relief, le contexte densément boisé autour de l'église masque les visibilitées en direction du projet éolien. Des perceptions sont identifiées depuis la D44 en direction de l'éolienne E3 qui apparaît dans l'axe de la route, mais sans covisibilité possible avec le monument, car localisé dans le dos de l'observateur. *L'impact du projet éolien est évalué comme nul.*

Ancien hospice à Melle (MH n°73)

L'édifice date du XVII<sup>ème</sup> siècle et fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques pour sa porte provenant du prieuré de Puyberlant. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Construit sur un relief au sein de la ville, l'hospice dispose d'une vue potentiellement plus dégagée sur les alentours et en direction du projet éolien. Le contexte urbain et la végétation empêchent toutefois de percevoir les éoliennes. L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.

Eglise Saint-Pierre à Melle (MH n°74)

Cette église romane, du XII<sup>ème</sup> siècle, est classée au titre des Monuments Historiques. Ses proportions harmonieuses et son clocher carré au toit pyramidal en font ses qualités. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Implantée sur un versant orienté à l'ouest (ZIP à l'est) ce monument ne dispose d'aucune relation visuelle avec le projet éolien. La trame bâtie dense masque également les covisibilités potentielles. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.*

Eglise Saint-Savinien à Melle (MH n°75)

Cette église, du XI<sup>ème</sup> siècle, est surmontée d'un clocher roman. Parmi les trois églises de Melle, c'est la seule qui se trouvait au sein des murs de la ville médiévale. Malgré les incendies de la Guerre de Cent Ans et des Guerres de Religions, l'édifice est en bon état à la Révolution. En 1801, elle est convertie en prison jusqu'en 1926. Restaurée, elle accueille aujourd'hui des manifestations culturelles. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Le contexte densément bâti dans lequel se trouve ce monument masque les visibilitées depuis les abords immédiats de l'église. Les perceptions potentielles depuis l'esplanade sont en réalité masquées par les bâtiments proches. *L'impact du projet éolien sur l'église Saint-Savinien à Melle est évalué comme nul.*

Palais de justice de Melle (MH n°76)

L'édifice est un ancien hôtel attesté depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle transformé en palais de justice en 1846 dans un style néo-gothique. Le tribunal est agrandi par une nouvelle construction en 1863 et les deux tours en arrière sont entièrement médiévales. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Implanté au cœur du tissu urbain sans recul vis-à-vis des autres constructions, le Palais de Justice ne présente aucune relation visuelle avec le projet éolien en raison des masques bâtis. *L'impact du projet éolien vis-à-vis de ce monument est évalué comme nul.*

Eglise St-Léger-lès-Melle à St-Léger-de-La-Martinière (MH n°78)

L'église d'origine romane a été détruite en grande partie par les protestants en 1574 avant d'être restaurée. Des opérations de restauration sont évoquées au XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle. Le portail est de style gothique flamboyant. *L'enjeu de ce monument est faible.*

Un bosquet proche du monument s'interpose entre l'église et le projet éolien et masque les visibilitées vers ce dernier. Dans le secteur, essentiellement composé d'habitat pavillonnaire, quelques covisibilités sont identifiées entre le clocher de l'église et la partie haute des éoliennes. On identifie ainsi quelques perceptions conjointes depuis le chemin

des Talles, au sud du monument. Les abords du cimetière permettent également quelques covisibilités mais dans un angle visuel assez élevé (environ 100°). *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme faible.*

Eglise de Maisonnay (MH n°79)

Cette église datée du Moyen-Age est classée au titre des Monuments Historiques pour son portail sculpté. *L'enjeu de ce monument est modéré.*

Les abords de l'église permettent une vue dégagée en direction du projet éolien néanmoins, la présence d'une trame bocagère proche même épars, filtre les visibilités en direction des éoliennes. *L'impact du projet éolien sur l'église de Maisonnay est évalué comme faible.*

**Analyse des impacts**

**Les impacts du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont nuls à faibles.**



**VI. 3. 5. 2. Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés**

Un site classé a été recensé dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée. Aucune visibilité ni covisibilité n'a été identifiée entre le projet et le site patrimonial. Les effets et impacts du projet éolien sur ce site sont décrits ci-dessous.

Le site classé de la Mine de Loubeau

En bordure de la rivière de la Béronne, le site classé protège l'entrée des plus anciennes mines d'Argent ouvertes à la visite en Europe. Exploitées jusqu'au XI<sup>ème</sup> siècle pour l'atelier monétaire de Melle, elles ont fait la richesse de la ville. *Ce site constitue un enjeu modéré.*

Le relief encaissé de la vallée de la Béronne et la végétation arborée et arbustive proche masque les vues en direction du projet éolien depuis le périmètre du site classé. *L'impact du projet éolien sur ce site protégé est évalué comme nul.*

**VI. 3. 5. 3. Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables**

Sur les deux sites patrimoniaux remarquables de l'AER, les deux sont concernés par des relations visuelles avec le projet éolien très ponctuelles (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité).

Le SPR de Celles-sur-Belle

Celles-sur-Belle est reconnue en tant que Petite Cité de Caractère en raison de son riche patrimoine bâti et culturel. Elle possède de nombreux monuments reconnus tels que l'abbaye royale, l'abbatiale ou encore l'église de Verrines mais également d'autres plus confidentiels. La ville dispose également du label « Ville en poésie » avec notamment le « parcours poétique ». *Ce site constitue un enjeu modéré.*

Le périmètre du SPR est centré sur la vallée de la Belle dont le relief encaissé masque les vues en direction du projet éolien. Depuis la limite ouest du périmètre de protection, les perceptions théoriques sont masquées par la végétation qui accompagne l'espace urbain. A proximité immédiate du périmètre, une visibilité très furtive est possible depuis le chemin de la Vée, localisé en limite sud du périmètre de protection. *L'impact du projet de la Foye sur le SPR de Celles-sur-Belle est évalué comme très faible.*

Le SPR de Melle

La riche histoire de la ville se traduit par son important patrimoine bâti. Implanté à l'époque romaine, le bourg s'est développé grâce à ses mines d'argent et de plomb situées le long de la Béronne. A l'époque féodale, la ville se fortifie. Melle a été plusieurs fois attaquée lors des guerres de religions avant d'être reconquise par les catholiques en 1577, date à laquelle les murailles sont détruites. L'agriculture est l'activité principale au XIX<sup>ème</sup> siècle tandis que le commerce redevient florissant grâce aux marchés et aux foires. A cette époque, l'organisation urbaine se modifie, avec un bourg médiéval qui éclate et des plans d'alignements et édifices publics qui changent l'aspect de la ville. Au XX<sup>ème</sup>, l'essor de la ville se poursuit avec l'industrie chimique (sucrerie-distillerie puis chimie dérivée de l'alcool avant d'être un laboratoire de recherche). A cette époque se développe également les premiers lotissements. La richesse de ce patrimoine fait l'objet d'une protection en tant que SPR (Site Patrimonial Remarquable). La ville est reconnue en tant que Petite Cité de Caractère depuis 2003. *Ce site constitue un enjeu modéré.*

Le site s'articule le long de la vallée de la Béronne et prend en compte le centre historique de la ville de Melle localisé de part et d'autre de la vallée ainsi que quelques quartiers d'habitat pavillonnaire attenants. Depuis le creux de la vallée, les visibilités sont masquées par le relief. Les quelques visibilités observées sont essentiellement identifiées au niveau de la limite est du périmètre du SPR, le long du chemin de la Fossé aux Chevaux ou au niveau du rond-point au croisement de la D948 et de la D950 (Vue 14 du carnet de photomontages). La perception du projet reste fugace et limitée à la partie haute du projet. *L'impact du projet éolien sur le SPR de Melle est évalué comme très faible.*

**VI. 3. 5. 4. Description des effets du projet sur les sites UNESCO**

Un site UNESCO a été recensé dans le périmètre de l'AER. Aucune visibilité ni covisibilité n'a été identifiée depuis le monument ou ses environs proches.

Eglise Saint-Hilaire de Melle (MH n°71, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO)

Cette église à l'architecture et aux décors sculptés remarquables est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, au titre des chemins de Saint-Jacques dont elle est un des jalons. Il s'agit d'un des joyaux de l'art roman en Poitou-Charentes. Originale, elle possède un chœur contemporain réaménagé par un jeune designer français. *L'enjeu de ce monument est fort.*

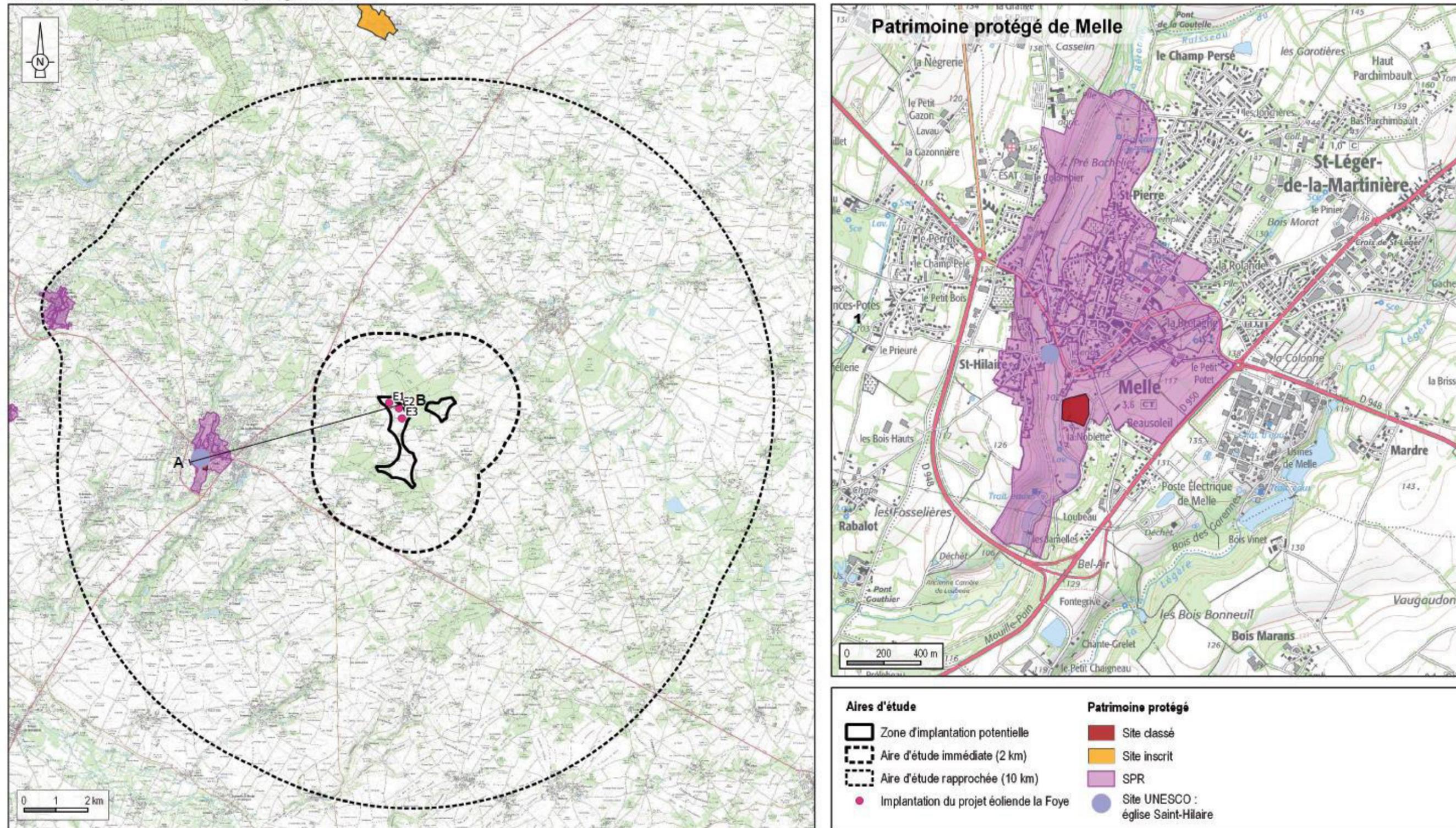
L'église est située dans le creux de la vallée de la Béronne, légèrement à l'écart du centre historique. Depuis ce secteur, les visibilités vers le projet sont masquées par le relief et la végétation dense qui couvre les versants. Etant donnée la situation encaissée de l'église et son positionnement en milieu urbain, aucune covisibilité entre le monument et le projet n'a été identifié depuis les autres secteurs de Melle et ses environs proches. Avec le relief, des covisibilités pourrait être possibles depuis la partie haute du versant orienté est (voir coupes et illustration page suivante). La trame bâtie et la végétation qui couvrent ce versant masquent les visibilités en direction du projet éolien.



Figure 257 : Vue sur la façade ouest de l'église Saint-Hilaire de Melle, entourée de végétation (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

*L'impact du projet éolien sur ce monument inscrit au patrimoine mondial de l'humanité est évalué comme nul.*

Relation du projet avec les sites protégés de l'AER



Réalisation : ENCIS Environnement - novembre 2019

Source : DREAL Poitou-Charentes, IGM

Figure 258 : Relation du projet avec les sites patrimoniaux protégés de l'AER  
 (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

**VI. 3. 5. 5. Description des effets du projet sur les sites touristiques et remarquables**

Sur les huit sites de l'aire rapprochée, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La Petite Cité de Caractère de Celles-sur-Belle

Pour rappel, la ville est également concernée par une protection en tant que Site Patrimonial Remarquable qui constitue un enjeu modéré. *En ce qui concerne le périmètre du site patrimonial remarquable, l'impact du projet éolien a été évalué comme nul.*

Néanmoins, on peut noter l'existence d'une perception possible du projet éolien depuis le chemin de la Vée, localisé en limite sud du périmètre de SPR. Le projet apparaît légèrement au-dessus de l'horizon boisé, en covisibilité avec le clocher de l'église paroissiale Saint-Hilaire, qui émerge au-dessus de la silhouette du bourg. *L'impact du projet éolien sur la Petite Cité de Caractère de Celles-sur-Belle est évalué comme très faible.*

La Lanterne des Morts du cimetière de Pers

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et constitue un enjeu modéré. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.*

L'ensemble de tumulus de Sainte-Soline

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et constitue un enjeu modéré. Situé au sein de parcelles agricoles ouvertes, ce site dispose d'une vue dégagée en direction du projet éolien. La présence d'une haie proche bordant le tracé de la D55 atténue de manière importante les visibilités des éoliennes. *L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme très faible.*

L'église Saint-Hilaire de Melle

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et constitue un enjeu fort. Le relief encaissé et le contexte bâti dense masquant les vues amènent à qualifier un *impact nul du projet sur le monument.*

La Petite Cité de Caractère de Melle

Pour rappel, la ville est également concernée par une protection en tant que Site Patrimonial Remarquable qui constitue un enjeu modéré. *L'impact du projet éolien sur la Petite Cité de Caractère de Melle est évalué comme très faible.*

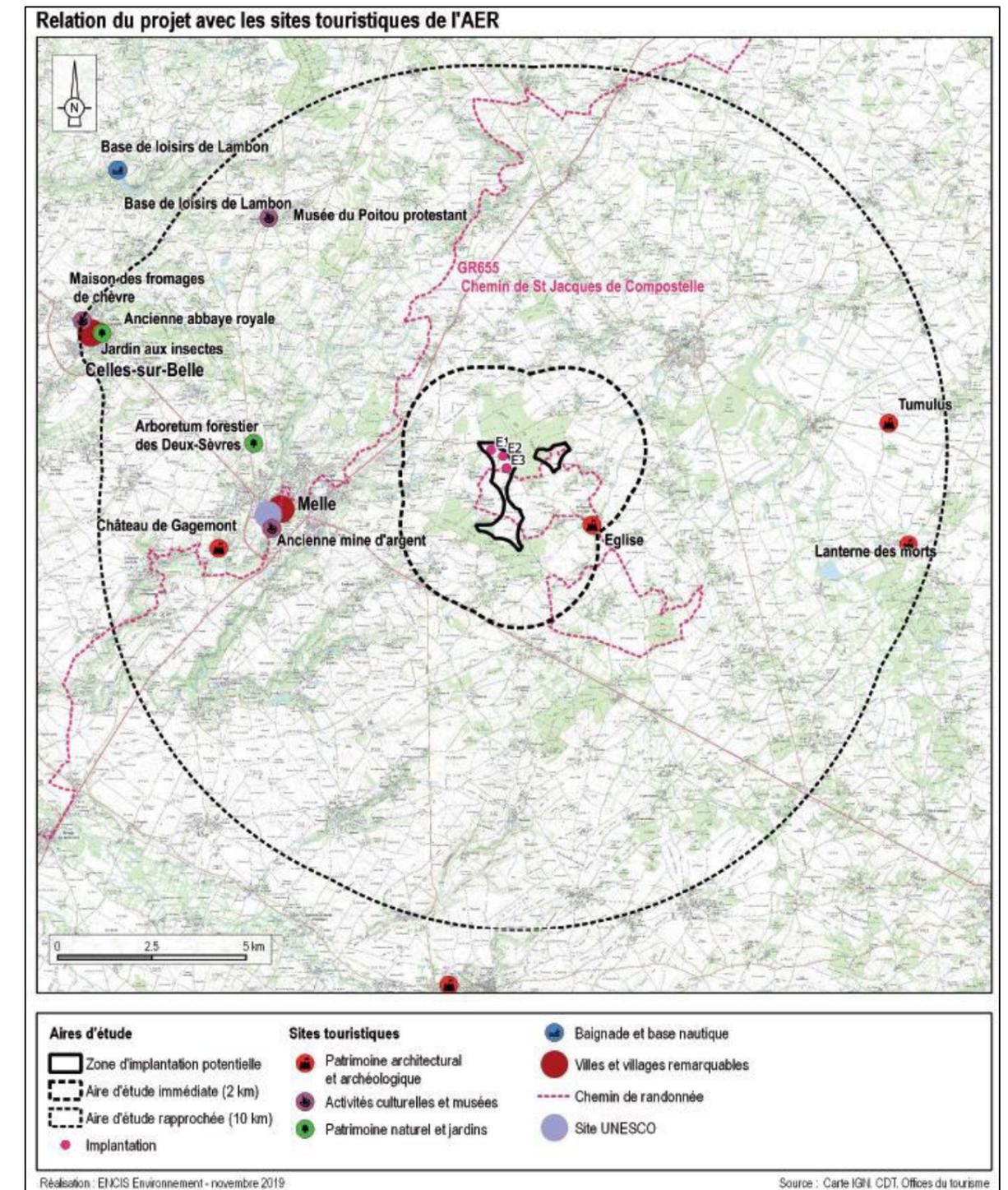
Le GR655 - Chemin de Compostelle

Le tracé traverse l'AER à l'ouest selon un axe sud-ouest / nord-est. Parcours reconnu ayant sur son tracé des éléments du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce GR constitue un enjeu modéré.

Pour la portion localisée dans le quart sud-ouest de l'AER, les visibilités vers le projet de la Foye sont généralement masquées par le relief encaissé de la vallée de la Béronne, ainsi que par la ripisylve, la trame bocagère et les boisements adjacents. Passé le bourg de Melle, les visibilités sont plus fréquentes, du fait du rapprochement relatif au projet éolien ainsi que de la localisation du tracé qui sillonne davantage les espaces de plateaux où la trame bocagère est plus espacée. Quelques vues panoramiques sont ainsi identifiées, comme au niveau du croisement avec la D10. *L'impact du projet éolien sur le tracé du GR655 – Chemin de Compostelle est évalué comme modéré.*

**Analyse des impacts**

**Les impacts du projet sur les sites touristiques et remarquables de l'AER sont nuls à modérés.**



## VI. 4. Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

### VI. 4. 1. Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 33 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

### VI. 4. 2. Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

A l'échelle de l'AEE, le paysage est à dominante agricole. Dans le périmètre de l'AEI, les motifs sont cependant plus contrastés, même si les espaces culturels prédominent.

Deux masses boisées qui se détachent assez nettement dans le paysage sont identifiées : le bois de la Foye au nord et ceux de la Garde et de Fréteveau au sud. Les espaces habités se concentrent au niveau de hameaux de tailles assez variables, compris entre une, deux et jusqu'à 15 à 20 habitations au maximum. Seuls les hameaux de Chail au sud et de Saint-Vincent-la-Châtre à l'est de l'AEI se distinguent en taille.

Ces lieux de vie sont reliés entre eux par une multitude de chemins communaux. A noter que d'une façon générale, l'habitat est entouré d'une végétation arbustive et arborée assez dense ce qui l'isole visuellement du paysage proche et plus éloigné et donc assez souvent du projet éolien.

Le relief reste peu prononcé et les altitudes varient entre 130 m au minimum (au sud de l'AEI) et 180 m au maximum (entre le bois de Fréteveau et le tracé de la D305).

Le projet éolien vient se positionner à proximité du bois de la Foye, sur sa limite sud-ouest. Le nombre d'éoliennes choisi permet un dialogue plus harmonieux à l'échelle des structures paysagères proches, au premier rang desquelles le bois de la Foye, situé à proximité immédiate. Les boisements situés au nord et au sud du projet permettent d'encadrer ce dernier et de le mettre à distance de lieux certains lieux de vie, tels que les bourgs de Saint-Vincent-la-Châtre ou de Chail. Les vues sont en revanche plus ouvertes depuis l'ouest de l'AEI, du fait de masques visuels moins denses.

## VI. 4. 3. Perception du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

### VI. 4. 3. 1. Bourgs

Comme vu dans l'état actuel du paysage, l'aire d'étude immédiate comporte 2 bourgs notables : Chail et Saint-Vincent-la-Châtre.

#### Chail (513 hab. en 2015)

Le village est localisé au sud de l'AEI et à proximité du tracé de la D948. Il est constitué de deux noyaux reliés par deux routes communales. L'église de Chail, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, est située dans l'ensemble le plus à l'ouest.

Depuis l'habitat même, les visibilitées sont généralement atténuées par le bâti ainsi que par la trame végétale généralement dense qui accompagne le lieu de vie (Vue 22 et Vue 30 du carnet de photomontages).

Les visibilitées sont plus franches depuis les limites, au niveau des routes communales de desserte du lieu de vie (Vue 20, Vue 24 et Vue 31 du carnet de photomontages). Des perceptions sont également identifiées depuis les abords de l'église, au niveau du noyau le plus à l'ouest (Vue 25 et Vue 27 du carnet de photomontages).

A proximité des entrées et sorties de village, le projet éolien apparaît assez distinctement au-dessus du bois de la Garde situé à mi-distance (Vue 28 du carnet de photomontages). *L'impact du projet sur le village de Chail est évalué comme modéré.*

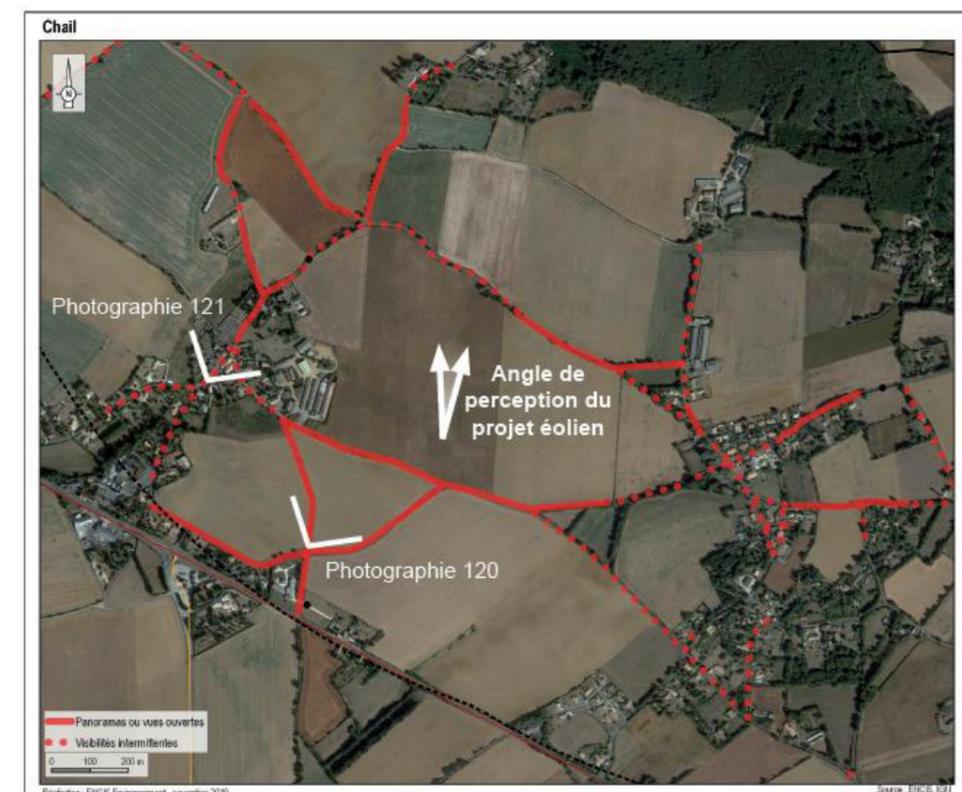


Figure 259 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Chail  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 260 : Vue 120 sur le projet éolien depuis le sud du hameau de Chail, à proximité du tracé de la D948 (Vue 20 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 261 : Vue du projet éolien depuis la route communale reliant les deux noyaux bâtis dense du village de Chail (Vue 24 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 262 : Vue du projet éolien depuis la limite nord du noyau bâti ouest du village de Chail (Vue 27 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

Saint-Vincent-la-Châtre (674 habitants)

Le bourg est localisé à l'est de l'AEI et s'organise en étoile, depuis un noyau central groupé autour de l'église. Il est traversé de deux routes départementales : la D305 et la D105. Ces axes routiers permettent de relier la D948 au sud, le bourg de Melle à l'ouest et Lezay au nord (tous localisés dans le périmètre de l'AER).

Depuis le centre bourg, les visibilitées sont généralement masquées par la trame végétale ainsi que par le bâti. Le tracé de la D305 est dans l'axe du projet éolien et les espacements du bâti permettent généralement de percevoir le projet. La sortie ouest du bourg offre une vue panoramique en direction du projet (Vue 37 du carnet de photomontages). Malgré la proximité du village avec le projet éolien (compris entre 2 et 3 km), *le caractère ponctuel et discontinu des visibilitées amène à qualifier un impact faible.*

**Analyse des impacts**

**Les impacts du projet sur les bourgs de l'AEI sont faibles à modérés.**

Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort
---------	-----	--------	--------	------



Figure 263 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

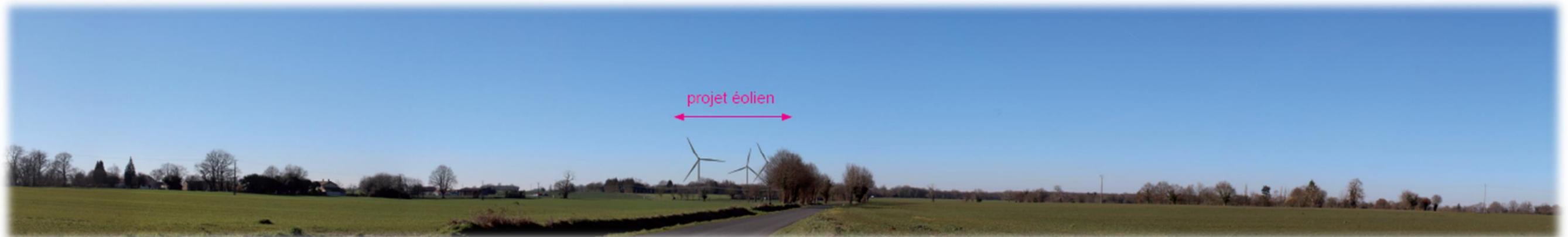


Figure 264 : Vue en direction du projet éolien depuis la sortie ouest du village de Saint-Vincent-la-Châtre (Vue 37 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)